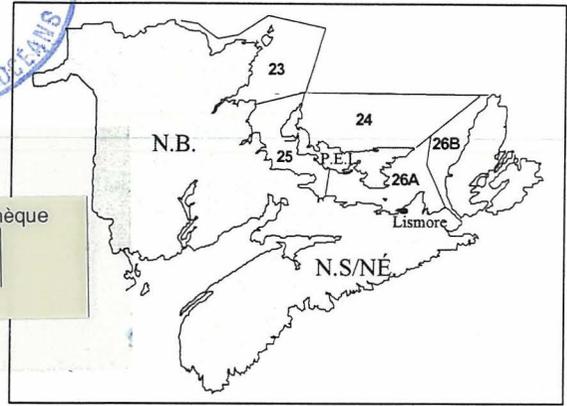


Crabe commun du Golfe
(*Cancer irroratus*)

DFO - Library / MPO - Bibliothèque



14001315



Renseignements de base

Le crabe commun (*Cancer irroratus*) est un crustacé présent depuis la zone intertidale jusqu'à une profondeur de 40 mètres. Il grandit par mues périodiques, durant lesquelles il se défait de sa carapace. La fréquence des mues diminue avec l'âge et la maturité sexuelle. La femelle et le mâle atteignent la maturité à 57 et 75 mm respectivement. Les femelles portent leurs oeufs sous l'abdomen avant de les libérer dans la colonne d'eau. Les larves sont abondantes de la mi-juin à la mi-septembre, avant de se déposer sur le fond. Il faut au mâle environ 6 ans pour atteindre la taille commerciale.

Les cinq zones de pêche du crabe commun sont identiques aux zones de pêche du homard (ZPH) : 23, 24, 25, 26A et 26B. Ces zones ne reflètent pas la biologie du crabe commun, mais servent surtout à la gestion de la ressource. Le crabe commun a d'abord été capturé dans les années 1960 comme prise accessoire dans la pêche du homard. Les débarquements de crabe étaient alors soit vendus, soit écrasés pour servir d'appâts pour le homard. Une pêche exploratoire dirigée a commencé en 1974, mais elle est restée limitée jusqu'à la fin des années 1980, quand l'expansion des marchés et l'accroissement de la valeur ont occasionné une intensification notable de l'effort.

Il est interdit de garder les crabes communs femelles capturés tant dans la pêche dirigée que comme prises accessoires. La largeur minimale réglementaire de la carapace des crabes communs mâles capturés dans la pêche dirigée a été fixée à 102 mm. Aucune taille minimale n'est en vigueur en ce qui concerne les prises accessoires de crabe commun.

La pêche dirigée est aussi assujettie à des restrictions sur l'accès et sur le nombre de casiers, ainsi qu'à des saisons. On dénombre actuellement 150 permis de pêche dirigée, dont 132 étaient activement exploités en 1995.

La pêche

Gestion : Le nombre de permis de pêche du crabe commun a été maintenu à 150 (50 au N.-B., 50 en N.-É. et 50 à l'Î.-P.-É.) ces cinq dernières années. Une clause de participation permet de faire en sorte que seuls les pêcheurs exploitant activement leurs permis voient ces derniers renouvelés. Les pêcheurs doivent débarquer chacun 50 % des prises moyennes saisonnières de tous les pêcheurs de leur secteur, sauf dans la ZPH 26A, en N.-É., où ils ont opté pour des prises minimales (4 000 lb du port de Lismore à Havre Boucher et 10 000 lb pour le reste de la zone).

Les casiers communément utilisés dans la pêche dirigée comprennent des casiers à homard modifiés, des casiers coniques de 1,2 m (4 pi) et des casiers pyramidaux. Le nombre maximal de casiers varie entre 100 et 150, selon la ZPH.

ZPH	Nombre max. de casiers	Saison	Nombre de permis
23	125	1 ^{er} août - 31 oct.	37
24	150	4 juill. - 31 déc.	2
25 printemps	125	1 ^{er} mai - 30 juill.	34
25 automne	125	12 oct. - 31 déc.	34
26A	100	1 ^{er} août - 15 nov.	74
26B	100	15 juill. - 31 déc.	3

L'ouverture de la saison dans les ZPH 23, et 26A a été retardée de deux semaines et portée au 1^{er} août, car on s'inquiétait des risques de haute mortalité par temps chaud et du faible rendement en chair des crabes pendant cette période.

Distribué par le : Bureau du processus de consultation de la Région des Maritimes, ministère des Pêches et des Océans, C.P. 1006, Succ. B105, Dartmouth, (Nouvelle-Écosse), Canada B2Y 4A2 Téléphone: 902-426-8487. C. élec. : d_geddes@bionet.bio.dfo.ca

An English version is available on request at the above address

octobre 1996

Débarquements

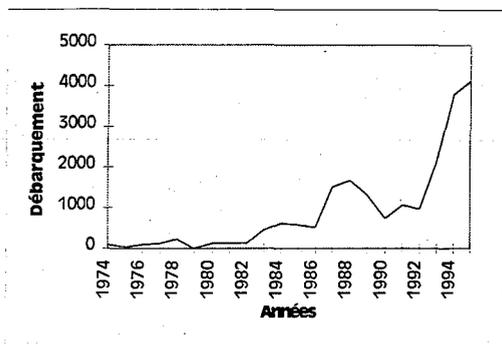


Fig. 1. Débarquements de crabe commun dans le sud du Golfe du Saint-Laurent depuis 1971.

En 1995, les débarquements totaux étaient de 4 144 t, représentant une augmentation de 8,5 % par rapport à 1994 (Fig. 1). Leur valeur se chiffrait à 2,4 millions de dollars, comparativement à 1,8 million de dollars en 1994. La pêche dirigée a produit 73 % des débarquements en 1995, le reste provenant des prises accessoires. Comme les débarquements sont calculés d'après les bordereaux d'achat, on ne sait pas quelle quantité de crabe commun a servi d'appâts à homard ou a été tuée et rejetée par les pêcheurs de homard, quoique certains pêcheurs ont indiqué avoir utilisé jusqu'à 20 000 lb de crabe.

Débarquements (t)

Année	71-80	81-91	1992	1993	1994	1995*
	Moy.	Moy.				
ZPH 23	8	102	50	106	545	825
ZPH 24	0	50	2	9	79	167
ZPH 25	49	323	354	604	1 281	1 665
ZPH 26A	40	305	551	1 422	1 902	1 483
ZPH 26B	49	74	1	0	11	4
Total			959	2 141	3 819	4 144

* Données préliminaires

Données biologiques : Des échantillons ont été prélevés en mer dans la zone 26A seulement. D'après ces observations, la proportion de crabes à carapace molle a diminué durant la saison de pêche. De plus, les crabes étaient plus gros à la fin de la saison (Fig. 2).

Le tableau suivant présente le pourcentage de crabes communs à carapace molle observé dans l'échantillonnage en mer dans la zone 26A.

	août	septembre	octobre	novembre
N.-É.	11,9 %	11,4 %	7,3 %	0,0 %
Î.-P.-É.	29,9%	-	-	-

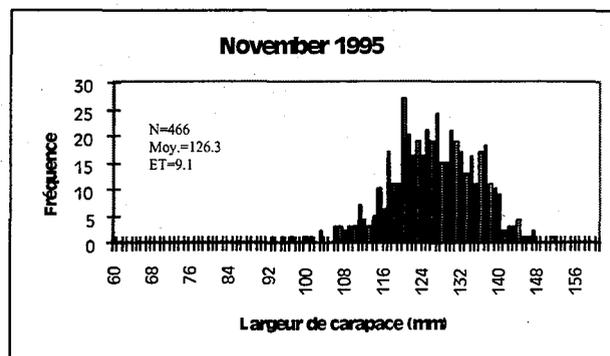
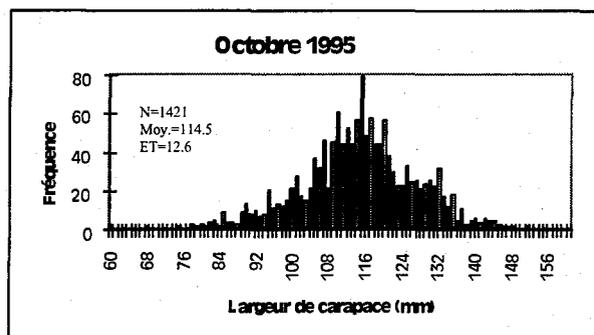
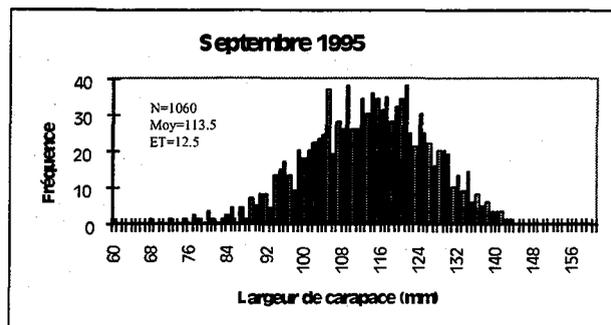
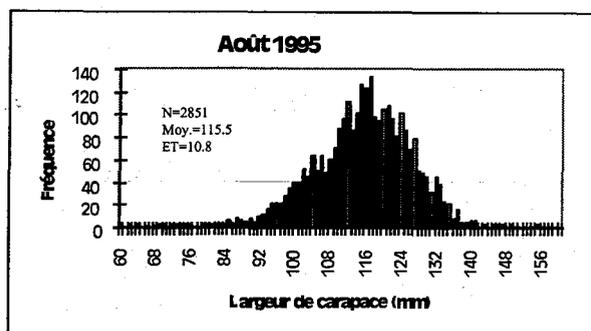


Fig. 2. Distribution mensuelle des fréquences de taille chez les crabes communs mâles échantillonnés à bord de bateaux de la N.-É.

État de la ressource

Taux de prises : Les prises annuelles moyennes par unité d'effort (PUE) et les débarquements totaux d'après les données des journaux de bord recueillies

durant la pêche expérimentale dirigée du crabe commun en 1995 sont présentés ci-après :

ZPH	Casiers levés	Débarquements (t)	PUE (kg/casier)
23	101 811	621,1	6,1
24	*	*	*
25	96 768	806,4	8,3
26A	177 411	1 338,5	7,5
26B	2 048	6,4	3,1
Total	378 038	2 772,4	7,3

Les prises par unité d'effort de la pêche dirigée de 1995 ont augmenté légèrement dans toutes les zones par rapport à 1994. C'est dans le centre du détroit de Northumberland (ZPH 25 et 26A) qu'ils étaient les plus élevés.

Année	ZPH 23	ZPH 24	ZPH 25	ZPH 26A	ZPH 26B
1994	5,5	2,3	8,3	7,1	2,4
1995	6,0	*	8,2	7,5	3,1

Les variations des prises par unité d'effort en début et à la fin de la saison est attribuable au faible nombre de données, de nombreux pêcheurs participaient alors à d'autres pêches. Toutefois, la chute prononcée de les prises par unité d'effort dans la ZPH 26A au cours des deux premières semaines de la saison peut être due à la clause de participation pour le renouvellement du permis (Fig. 3). De nombreux pêcheurs de la ZPH 26A, en N.-É., ont cessé de pêcher après avoir capturé 10 000 lb de crabe, soit le minimum nécessaire au renouvellement du permis. Les pêcheurs prétendent que les PUE auraient continuées de diminuer si tous les permis avaient continué d'être exploités durant la totalité de la saison.

En 1995, les titulaires de permis n'ont pas tous déployé l'effort de pêche maximal autorisé. Selon les journaux de bord, au moins 20 % des titulaires de permis n'exploitaient pas ces derniers ou déployaient un effort de pêche minimal. Cela dit, dans certaines zones, l'effort de pêche actuel pourrait réduire notablement la biomasse disponible. D'après l'analyse de Leslie, le taux d'exploitation dans la ZPH 26A était d'environ 40 %.

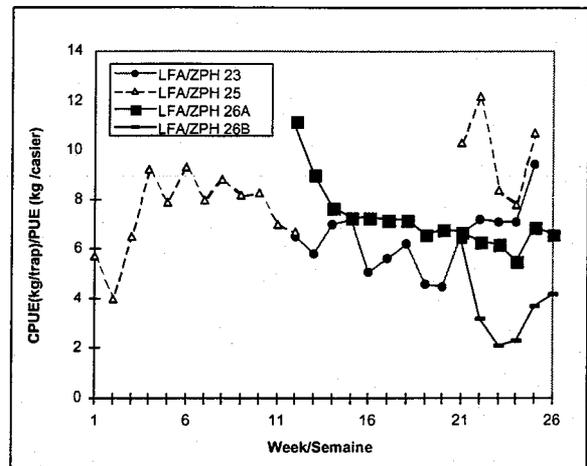


Fig. 3. Prises par unité d'effort dans la pêche du crabe commun en 1995, par ZPH.

Écosystème : Dans une certaine mesure, le homard et le crabe commun partagent le même habitat et les mêmes sources alimentaires. On sait que le homard mange des petits crabes communs, mais on tient pour acquis que la pêche dirigée du crabe commun ne le prive pas de cet aliment, puisqu'elle ne vise que les grands spécimens. Toutefois, le retrait de crabes communs juvéniles, y compris de femelles, pour servir d'appâts durant la pêche au homard peut réduire le rendement futur de cette pêcherie.

Perspectives

Considérations de gestion

La prudence s'impose dans cette pêche. En raison des nombreuses inconnues concernant la biomasse exploitable de crabe commun dans le sud du golfe du Saint-Laurent, il est difficile de formuler un avis. La diminution des taux de prises durant la saison et le fait que le taux d'exploitation estimé soit de 40 % dénotent un effort de pêche élevé dans certaines zones. Dans une stratégie de gestion prudente, il conviendrait de distribuer également l'effort de pêche sur toute la surface de les zones.

Compte tenu du manque de renseignements sur les prises accessoires et la mortalité par pêche chez les petits crabes et les femelles, qui peuvent être utilisés comme appâts, ainsi que des écarts entre les statistiques de pêche et les données des journaux de bord (probablement due aux prises accessoires), on ne recommande pas d'accroître le nombre de permis en 1996.

Saison de pêche d'automne

En 1995, les transformateurs ont indiqué que le rendement en chair était faible et que la saison devrait être reportée au 1^{er} septembre. Nos études le confirment. Il existe une corrélation entre la dureté de la carapace et le rendement en chair : le crabe à carapace molle produit 9,4 % de chair contre 12,8 % pour le crabe à carapace dure. Des échantillons prélevés en mer révèlent que le pourcentage de crabes à carapace molle diminue entre août et octobre. Pour obtenir un rendement maximal, le crabe commun ne devrait pas être pêché en juillet et août, en raison du fort pourcentage de spécimens qui viennent de muer.

Taille minimale

Une partie de l'industrie demande que la taille minimale soit augmentée à 112 mm (4 1/2 po) afin d'améliorer le rendement en chair. D'après les observations de Moriyasu *et al.* (1985), les mâles atteignent la maturité à une largeur de carapace de 75 mm. La taille minimale actuelle, qui est de 100 mm, permet au crabe mâle de s'accoupler au moins une fois avant d'être capturé. L'augmentation de la taille minimale à 112 mm aura pour effet de réduire les PUE dans toutes les zones. Cela revêt une plus grande importance dans la zone 23, où la majorité des crabes échantillonnés dans deux grands ports de débarquement mesurait de 100 à 112 mm.

Pour obtenir de plus amples renseignements

communiquez avec : Pierre Mallet ou Wade Landsburg
Pêches et Océans
C.P. 5030
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9B6
Tél. : (506) 851-6048
Fax : (506) 851-2387
C. élec. : malletp@gfc.dfo.ca
C. élec. : landsburgw@gfc.dfo.ca

Référence

Moriyasu, M., P. Mallet, D. Poirier and I. Comeau.
1985. Study of the rock crab (*Cancer irroratus*) as a by-catch in the southern Gulf of St. Lawrence lobster fishery. Research report for DFO contract (09SC-FP630-4-2583), 43p.